



## BILLET D'HUMEUR SYNDICAL N°21

### ARGUMENT FALLACIEUX ?

La **SNOPSNPAMCGT** comme toute organisation syndicale représentative participe aux groupes d'échanges sur la mise en place du nouveau statut des Officiers de Port Adjoints, dans un esprit constructif et selon ses valeurs que sont l'équité, l'égalité et l'intérêt général. Elle œuvre pour que cette réforme soit une avancée au bénéfice de **TOUS**.

Lors d'une réunion de ce groupe d'échange il s'agissait de déterminer les postes éligibles à l'emploi fonctionnel. Ce qui permet à seulement 12 Officiers de Port Adjoints de dérouler une carrière sur une grille permettant d'atteindre l'indice 675 (alors que pour les autres corps de la catégorie B, il n'y a pas de contingentement et ainsi tout agent du corps peut atteindre cet indice).

La **SNOPSNPAMCGT**, a proposé l'intégration dans la liste des emplois fonctionnels ; les ports de Roscoff et de Toulon tout en contestant le principe d'une liste fermée à 12. La **SNOPSNPAMCGT** n'ayant pas participé à l'entente secrète entre l'Administration Centrale et FO (avouée par le SG FO) dénonce cette collusion qui ne peut satisfaire les ports désignés ou éliminés par le fait du tigre de papier.

Oui, c'est vrai la **SNOPSNPAMCGT** recherche la discussion, le débat, l'argumentation, ce que nous ne trouvons pas en réunion plénière ou l'invective domine sur le fond des sujets abordés.

La **SNOPSNPAMCGT** n'intervient pas dans les affaires internes de FO, toutes les situations difficiles Officiers de port ont fait l'objet d'une saisine administrative ou sociale sans en dévoiler les teneurs.

Nous n'avons à ce jour, à titre collectif ni à titre personnel, déposé aucune plainte ou déclaration en gendarmerie, ni professé de fatwa envers un agent des corps d'officiers de port.

La **SNOPSNPAMCGT** ne souhaite pas que les effectifs Officiers de port soient calculés en fonction du tonnage. L'activité d'un port n'est pas le reflet du travail effectué, des opérations nécessitent de nombreuses interventions humaines alors que d'autres peu. Notre combat se situe en terme régalien de sécurité et d'efficacité notamment pour la régulation du trafic avec les VTS.

La **SNOPSNPAMCGT** invite d'ailleurs les Officiers de port Calaisiens à s'inscrire à la formation VTS-O ou S Marseillaise (ENSM) qualifiante.

La **SNOPSNPAMCGT** s'étonne de voir cités les GPM alors qu'exclus du champ de l'emploi fonctionnel puisque celui-ci conduit à un détachement ce qui ne peut s'effectuer deux fois.

La **SNOPSNPAMCGT** n'a pas écrit les décrets statutaires et n'a donc pas fixé les critères de l'art 4 du décret n° 2013-1147 du 12 décembre (trafic et responsabilité). Aussi, les reproches qui nous sont faits sont plutôt mal venus.

Les ports évolueront dans le temps, nous savons tous que selon leurs situations géographiques et leurs rémunérations (primes) les volontariats seront fluctuants.

La **SNOPSNPAMCGT** n'a pas de stratégie clanique, elle ne comptabilise pas par endroit ses adhérents pour défendre des positions, chaque dossier est examiné par plusieurs Officiers de port. Elle étudie collectivement puis diffuse ses décisions basées sur des valeurs d'intérêt général, d'équité, de probité vers les personnels Officiers de port.

Eric FRANQUES ne décide pas seul, il représente la **SNOPSNPAMCGT** qui en son sein débat et valide toutes les déclarations. Plusieurs Commandants de port pourraient d'ailleurs signer ce billet, comprenez que ceux-ci ne sont pas en attente d'une mutation ou d'un quelconque hochet de vanité.

Nous affirmons ici que le Secrétaire Général de la **SNOPSNPAMCGT** n'a pas dans sa fiche de poste l'évocation d'un passage au choix dans le grade de capitaine !

La **SNOPSNPAMCGT** réaffirme que les deux emplois fonctionnels de **CALAIS** sont une anomalie dans cette liste.

La **SNOPSNPAMCGT** réaffirme la revendication que cette liste devrait être portée à 16 emplois fonctionnels (11 Cdts de port et 5 Adjoints)

La **SNOPSNPAMCGT** précise que la réforme indiciaire était due au Nouvel Espace Statutaire de la Fonction Publique, nous avons également participé aux discussions sur l'architecture de notre corps mais toutes nos remarques n'ont pas été prises en compte. Notre organisation syndicale demandait de conserver l'atypisme dans le droit commun avec trois vrais grades. Oui, nous réaffirmons notre déception face à ce résultat et nous ne le tairons pas.

La **SNOPSNPAMCGT** réaffirme que ce statut est mal ficelé. **Nous réaffirmons également notre position qui demande une large proposition au Tableau d'Avancement, sans distinction subjective, de tous les personnels OPA réunissant les conditions d'une promotion dans le grade de première classe.**

La **SNOPSNPAMCGT** exige le droit à l'avancement pour tous.

Le Secrétaire général, Eric FRANQUES

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.  
34 allée du sable 33470 GUJAN-MESTRAS

Section Nationale des Officiers de Port CGT 3957 bassin de la Citadelle 76 600 LE HAVRE



Email: [snop.snpmcgt@gmail.com](mailto:snop.snpmcgt@gmail.com)  
Site internet: <http://www.officiersdeport-cgt.fr/>